

Extrait du SNUipp-FSU des Landes.

<http://40.snuipp.fr>

Action sociale : CDAS du 23 janvier 2020

- Commissions (CAPD, CTSD, CHSCT, CDEN) - Action sociale -

tu enseignes
il enseigne
nous enseignons
vous enseignez
ils suppriment !

Date de mise en ligne : jeudi 23 janvier 2020

SNUipp-FSU des Landes.

The infographic displays the number of jobs to be suppressed in four French academies, each represented by a white circle with a crosshair. The data is as follows:

Académie	Nombre de postes
Académie TOULOUSE	150
Académie LILLE	336
Académie NICE	116
Académie CAEN	195
Académie NANCY-METZ	298

Votre représentante FSU vous rend compte de la réunion.

Présents : Pour l'administration : la Secrétaire Générale, la conseillère technique assistante sociale des personnels, deux personnels de la DPAM (Division du Personnel non enseignant et Affaires Médicales)

Pour la MGEN : son président

Pour les représentants des personnels : 1 FSU et 1 FO

Le chorum n'étant pas atteint, la Secrétaire Générale a proposé la réunion d'une commission extraordinaire permettant l'étude immédiate des dossiers. Les décisions seraient validées à la prochaine CDAS qui aura lieu le 26 mars. La proposition a été adoptée par l'ensemble des membres de l'assemblée.

La conseillère technique a informé la commission que les 800 euros qui restaient à l'issue de la dernière CDAS 2019, ont finalement été attribués suite à une demande d'aide exceptionnelle. La totalité de la dotation 2019 a donc été utilisée.

13 dossiers ont été instruits. C'est beaucoup. C'était plutôt 6 ou 7 dossiers qui étaient présentés lors des réunions précédentes. Cela correspondrait-il à un concours de circonstance ou bien à une dégradation plus générale des conditions de vie ? La question se pose.

Une aide exceptionnelle a été accordée à tous. Une aide d'urgence avait déjà été attribuée dans le courant du mois. Le montant global des aides s'est élevé à 8250 €, dépassant de 750 € le budget disponible à ce moment de l'année : 25% de la dotation de l'an passé en attendant les votes des budgets 2020. Il est à remarquer que pour 2 situations, la réponse la plus adaptée aurait été un prêt. Mais sans dotation votée, ceux-ci ne sont pas possibles. Les besoins sont là, mais pas encore les moyens : c'est regrettable !

Le dépassement du budget disponible a donné à débat. **La FSU a rappelé sa volonté de répondre à tous les besoins départementaux, quitte à demander une rallonge si la dotation ne suffisait pas. Elle a aussi fait remarquer que les besoins peuvent augmenter avec l'évolution des pratiques. En effet, 6 dossiers sur les 14 du jour concernaient des AESH, personnels toujours en situation précaire.** La Secrétaire Générale a précisé que cette fonction était en voie de professionnalisation, avec des contrats qui devraient évoluer mais ce n'est pas encore fait.

La CDAS peut aussi traiter de situations de personnels d'établissements privés. Il en a été question aujourd'hui pour 1 dossier. **La FSU s'est alors abstenue, dénonçant la perte de moyens publics au profit du privé,** même si les dotations ne proviennent pas de la même enveloppe. Elle a demandé d'avoir connaissance du montant de cette enveloppe, à ce jour méconnu.

La FSU continuera à défendre les intérêts de tous les personnels et invite chacun à la rejoindre pour faire valoir ses droits.

En pièce jointe un document pour vous informer sur vos droits et vos contacts possibles en matière d'action sociale.